



Nous adhérons à l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)\* et nous soutenons le développement des projets locaux et citoyens d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie.

\* Statuts disponibles sur le site internet https://epv.enr-citoyennes.fr/adherer/ ou sur demande.

Nom de la structure adhérente :	
Collectivité locale	
Association ou autre personne morale	:
Représentée par : Nom	Prénom
En qualité de (titre du représentant) :	
Adresse	
Code postal Ville	
Téléphone Courr	iel
Nous adhérons pour 2024 et versons la somme de euros	
☐ par chèque ☐ par virement	☐ par mandat administratif
	<ul><li>☐ à réception d'une facture (si obligatoire)</li></ul>
Nous acceptons de recevoir la lettre d'information de l'association.	
Fait à : Signature :	
Le:/2024	

## Barème des cotisations

Public	Montant de la cotisation
Collectivité locale	<b>0,02 €/habitant</b> (pop. INSEE) (Plancher : 50 € / Plafond : 1 000 €)
Association ou autre personne morale (< 20 salariés)	50 €
Association ou autre personne morale (> ou = 20 salariés)	150 €

## Bulletin à envoyer par courriel ou mail à :

Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) - 7 rue Saint-Conwoïon - 35600 REDON secretariat@enr-citoyennes.fr

## Règlement :

Par virement: IBAN: FR76 4255 9100 0008 0042 7297 534

BIC: CCOPFRPPXXX

Domiciliation: GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF

Par chèque : à l'ordre de EPV

